



Offre hospitalière en psychiatrie



Des structures d'hospitalisation relativement concentrées

La Franche-Comté dispose de 1 250 lits d'hospitalisation complète en psychiatrie générale et de 74 lits de psychiatrie infanto-juvénile.

Les trois centres hospitaliers spécialisés de Novillars (Doubs - 25), Dole St Ylie (Jura - 39) et de St Rémy (Hte-Saône - 70) concentrent les 3/4 de ces capacités.

En-dehors de ces structures, seuls le CHU de Besançon et le centre hospitalier de Belfort-Montbéliard et de Pontarlier disposent de lits de psychiatrie. L'offre compte également 300 places d'hospitalisation partielle.

Des alternatives à l'hospitalisation

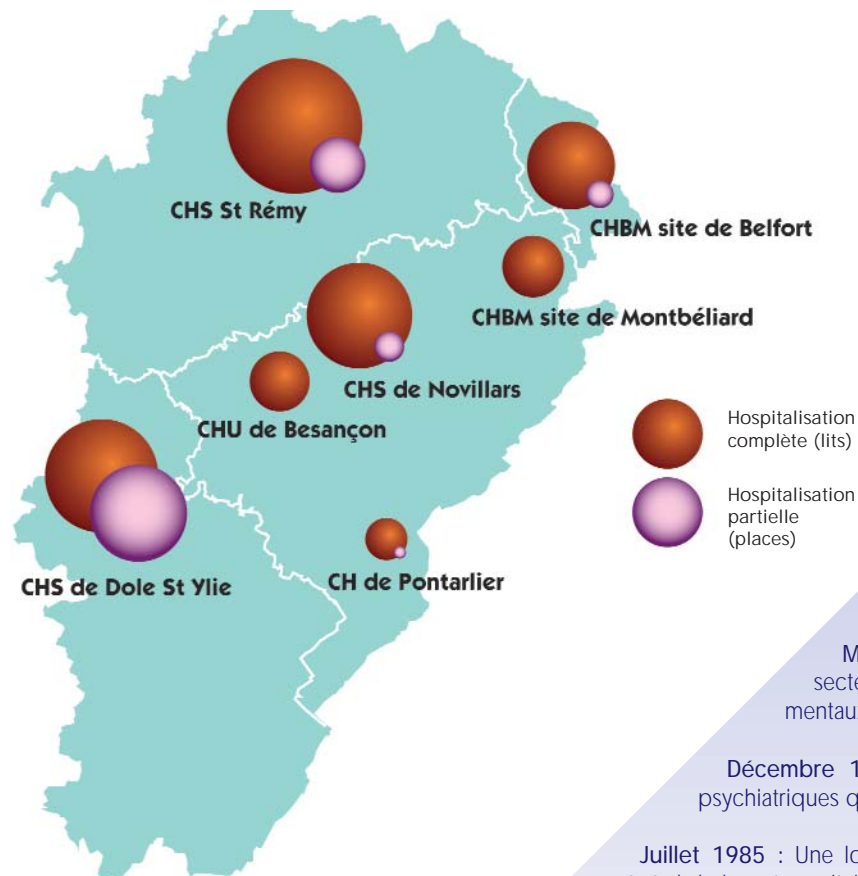
La politique en matière d'organisation des soins psychiatriques consiste de plus en plus à développer les alternatives à l'hospitalisation : centre médico-psychologique, hôpital de jour, de nuit, hospitalisation à domicile, centre d'accueil thérapeutique à temps partiel, appartement thérapeutique, accueil familial thérapeutique, centre de cure et centre de post-cure.

Pour améliorer la prise en charge, le Schéma régional d'organisation sanitaire (SROS) en santé mentale a prévu de retenir comme principes généraux :

- la réduction des inégalités géographiques,
- le développement des structures de soins alternatives à l'hospitalisation, le renforcement de la psychiatrie infanto-juvénile et l'amélioration de la prise en charge des adolescents,
- l'articulation avec la médecine somatique, la psychiatrie de liaison et la réponse aux urgences,
- l'articulation avec les structures sociales et médico-sociales.

La répartition des psychiatres sur le territoire est très inégale et nombre de régions souffrent d'un déficit. C'est le cas de la Franche-Comté où une trentaine de postes restent vacants (soit entre 1/4 et 1/3 des postes).

Lits d'hospitalisation complète et places d'hospitalisation partielle en psychiatrie générale et infanto-juvénile en Franche-Comté



Sources : ARH - DRASS de Franche-Comté - SAE données 2003



Pour en savoir plus :

- ARH de Franche-Comté
 - DRASS de Franche-Comté
- (cf. Glossaire et coordonnées utiles en fin d'ouvrage)



Les dates clés de la psychiatrie en France

Juin 1838 : Une loi demande à chaque département de créer un établissement spécialisé réservé au traitement des malades mentaux (institution asilaire).

Octobre 1937 : L'asile devient hôpital psychiatrique.

1960 : Coexistence d'un système asilaire isolé du champ social et d'un système ouvert dans le cadre de l'hygiène mentale.

Mars 1960 : Circulaire qui préconise le découpage du territoire en secteurs. L'objectif est de réintégrer dans le social la plupart des malades mentaux en favorisant la résolution de leurs difficultés médico-sociales.

Décembre 1970 : Une loi portant réforme hospitalière intègre les hôpitaux psychiatriques qui deviennent des Centres hospitaliers spécialisés (CHS).

Juillet 1985 : Une loi consacre la sectorisation et intègre la psychiatrie dans le cadre général de la carte sanitaire.

Juin 1990 : Une loi redéfinit les droits des malades mentaux et abroge la loi de juin 1838.

2005 : Plan psychiatrie et santé mentale. Ce plan adopte une perspective globale, soulignant les liens indispensables entre formation, recherche, soin, prévention et entre secteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux. Un volet "investissements" permettra de générer 1.5 milliard d'euros de travaux.